

Annexe 1 à la fiche n°1 – Modalités d'affectation

Stagiaires souhaitant formuler le vœu n°1 « Bordeaux »

Vous devrez le choix de formuler en vœu n°1 l'un des quatre vœux suivants : « Bordeaux et banlieue nord », « Bordeaux et banlieue ouest », « Bordeaux et banlieue sud », « Bordeaux et banlieue est ».

En fonction du vœu formulé, de votre barème et des postes disponibles, votre affectation sera examinée en priorité sur la commune de Bordeaux ou sur l'une des communes suivantes :

Bordeaux et banlieue nord : Bordeaux, Bruges, Eysines, Blanquefort, Parempuyre, Arsac, Castelnau-de-Médoc ;

Bordeaux et banlieue ouest : Bordeaux, Le Bouscat, Mérignac, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Aubin-du-Médoc, Martignas-sur-Jalle ;

Bordeaux et banlieue sud : Bordeaux, Talence, Bègles, Pessac, Gradignan, Villenave d'Ornon, Cadaujac, Cestas, Léognan, Labrède ;

Bordeaux et banlieue est : Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont, Bassens, Carbon Blanc, Latresne, Camblanes-et-Meynac, Ste Eulalie, Ambarès et Lagrave.